



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : FIXATION DES PARTICIPATIONS
FAMILIALES 2022 DES CLASSES PONEYS

DÉCISION N° DM-21-366
EN DATE DU 19 OCTOBRE 2021

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-21-436 en date du 15 septembre 2021 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET dans les fonctions relatives à l'enfance ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2021 portant modification de la structure du quotient familial applicable notamment aux séjours de vacances et aux sorties scolaires avec et sans hébergement ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer la participation financière familiale pour les « classes poneys » proposées par la ville de Vincennes dans le cadre des classes in situ ;

D É C I D E

DE FIXER la participation des familles pour les « classes poneys », qui se dérouleront en mai et juin 2022 au club Bayard UCPA, ainsi

TRANCHES	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	NV
TARIFS	49 €	51 €	54 €	57 €	61 €	67 €	72 €	82 €	93 €	97 €	106,10 €

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'enfance

Signé

Odile SÉGURET